

## FICHE ACTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE



### Carte d'identité

N° référence : sans objet

Légende carte : sans objet

Objectifs : proposer une assistance technique concernant les ruisseaux affluents de l'Ognon, les milieux aquatiques et tout aménagement hydraulique aux collectivités du bassin versant

Secteurs concernés : Moyenne et basse vallée de l'Ognon mais Conventions officielles avec le Pays riolais, le Val Marnaysien, commune des Auxons

Années : 2013-2017

### Ces projets ont pour objectifs...

L'objectif est d'aider les collectivités ne possédant pas les moyens humains et financiers d'étudier les affluents de l'Ognon, de conseiller sur les travaux en milieux aquatiques et de sensibiliser les propriétaires riverains aux bonnes pratiques.

### Le déroulement des études...

- **Réalisation des diagnostics** : Le technicien rivière utilise un protocole de terrain pour faire un état des lieux du ruisseau et inventorier les milieux.
- **Rédaction des dossiers** : Un rapport est alors réalisé, comprenant le contexte, les altérations, une cartographie détaillée, un programme de travaux et un plan de financements.
- **Suivis des études** : De nombreuses réunions sont planifiées, permettant

Dans le cadre de la loi NOTRE, des communautés de communes du bassin peuvent prendre la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les conventions d'AMO établies entre les anciennes collectivités et le SMAMBVO courent toujours mais seront amenées à disparaître à leur terme.



au syndicat de rédiger un Dossier de consultation des entreprises puis assister la collectivité jusqu'à l'analyse des offres. Le bureau d'étude peut ensuite se tourner vers le syndicat pour l'avancée du projet.

- **Suivi de chantier** : Le porteur de projet peut demander la présence du SMAMBVO sur le terrain, tout au long de la phase travaux.
- **Après les travaux** : Le SMAMBVO assure le suivi des travaux réalisés (espèces, matériaux, efficacité) et peut faire les démarches pour l'entretien des sites.



**Ne pas confondre !**

L'EPTB a la compétence pour les études sur l'ensemble du bassin versant de l'Ognon tandis que le SMAMBVO a la compétence pour les études et les travaux sur la rivière Ognon seulement

## Montants ...

Convention réalisée entre le syndicat et la collectivité territoriale, variable selon la quantité de travail nécessaire et le nombre d'années nécessitant l'assistance technique.



## L'évaluation du projet...

- \* Réalisation des projets menés à leur terme

- \* Satisfaction des partenaires : élus, comités techniques, riverains, associations...